AR PREFECTURE
016-200054047-20210622-2021_06_22_14-DE
Reçu le 23/06/2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 05

Date de Convocation :
lundi 14 juin 2021

Date d'affichage :
lundi 14 juin 2021

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 juin 2021, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DUMASDELAGE Chantal, M. DEMONT Jean-Michel, Mme BARRY Marie-Christine, Mme MANCEAU Emmanuelle, M. MILLOTTE Amaury, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, Mme MANCEAU Emmanuelle à M. TEXIER Christophe, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2021/06/22
N° 14

14 - Personnel Communal - Signature convention concernant les frais de repas engagés par la commune pour la restauration du mercredi midi au C.S.C.C.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'organisation du mercredi a bouleversé l'organisation des familles, des associations et des services publics, notamment celui de l'accueil de loisirs du Centre-Socio-Culturel du Confolentais.

De ce fait, la commune en concertation avec le Conseil Départemental représentant le collège Noël-Noël et le Centre-Socio-Culturel du Confolentais ont mis en place une restauration le mercredi midi au self du collège pour les enfants qui sont accueillis au centre le mercredi.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention s'avère nécessaire entre le Centre-Socio-Culturel du Confolentais et la Commune afin que celle-ci puisse refacturer au Centre-Socio-Culturel du Confolentais les frais de repas liés à ce service.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)